



FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE Olympiade 2014 - 2018

Labellisation Des clubs





Labellisation des clubs EFG Campagne 2014-2018

Dispositif de la labellisation

Domaine d'application :

Ce référentiel s'adresse à toutes les associations affiliées à la Fédération Française des Sports de Glace.

La labellisation s'inscrit dans une démarche d'identification et de spécialisation de l'offre proposée par les clubs :

Elle permet la reconnaissance d'une spécificité du club.

Les labels :

Ils répondent aux exigences de critères attendus par la Fédération Française des Sports de Glace.

« ECOLE FRANCAISE DE GLACE »* Structuration des pratiques associatives

« Le Sport Pour Tous»	Accès à une pratique sportive et diversifiée
« La Formation des Cadres »	Accès à un encadrement de qualité
« Le Perfectionnement des Sportifs»	Accès à une pratique sportive compétitive

Les enjeux :

- Ouvrir les pratiques au plus grand nombre
- Garantir la qualification de l'encadrement
- Optimiser la politique sportive des clubs

* Label initial indispensable avant l'obtention des labels complémentaires « Sport pour tous », « Formation des cadres » et «Perfectionnement des sportifs ».



La FFSG propose par ce dispositif spécifique:

- 1/ Une identification et une reconnaissance de l'offre spécifique proposée par les clubs
- 2/ Un affichage de la liste des clubs labellisés sur le site fédéral
- 3/ Un outil de promotion utilisable auprès des partenaires institutionnels et privés

Comment être labellisé ?

Suite à la visite d'un cadre technique, chaque club peut obtenir une certification dans un niveau de qualité définie.

* Si plusieurs disciplines sont proposées sur le club, la labellisation sera décernée pour le club en tant qu'entité propre.

La plaque de Labellisation identifiera le niveau de label(s) obtenu(s).

Des étoiles de compétence « Bronze, Argent et Or » seront validées en fonction du niveau des services proposés

Pour être labellisé, la certification sera proposée par le visiteur à la « Commission de labellisation » qui validera, une fois par trimestre, les domaines de compétences.

Conditions de labellisation :

- Être affilié
- Respect des statuts et du règlement intérieur de la FFSG
- Respect de la grille de critères identifiés

Dynamique de service :

Politique associative et sportive du club

Méthode Française de Patinage

Encadrement technique et pédagogique

Dynamique de service, de cohésion, de performance



Les critères de labellisation :

« **ÉCOLE FRANÇAISE DE GLACE** » Structuration des pratiques associatives

La labellisation est établie selon 7 critères :

Identification

- La réglementation
- La sécurité
- L'accueil
- La communication
- La promotion
- Le partenariat
- L'encadrement

« **Le Sport Pour Tous** » Structuration des pratiques sportives et diversifiées

La labellisation est établie selon 4 critères :

La pratique / Le public

- La pratique loisir
- Les publics cibles
- Le matériel
- La promotion de l'animation spécifique

« **La Formation des Cadres** » Structuration des actions de formation

La labellisation est établie selon 6 critères :

Les personnes ressources

- Les dirigeants
- Les éducateurs
- Les initiateurs
- Les officiels d'arbitrage
- Les comptables
- Le club support - formation

« **Le Perfectionnement des Sportifs** » Structuration des pratiques sportives compétitives

La labellisation est établie selon 12 critères :

Encadrement

- Les personnes ressources glace
- les activités hors glace avec personnes ressources
- L'identification d'un médecin avec suivi
- L'identification des officiels d'arbitrage
- Le volume de glace proposé
- La mise en œuvre de section sportive scolaire
- La ou les salle(s) annexe(s) de sport
- Le club support – regroupement
- La détection

Environnement

Effectif / Organisation / Résultats

- Les régionaux
- Les nationaux
- Les internationaux